

Politique commune de la pêche: plans de rejets spécifiques temporaires

2017/0190(COD) - 24/10/2017 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 599 voix pour, 57 contre et 2 abstentions, une résolution législative sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (UE) n° 1380/2013 relatif à la politique commune de la pêche.

Le Parlement européen a arrêté sa position en première lecture suivant la procédure législative ordinaire **sans apporter d'amendements** à la proposition de la Commission.

Pour rappel, le règlement modificatif proposé vise à **habiliter la Commission à adopter des plans de rejets pour une nouvelle période totale de trois ans maximum** afin de faciliter la mise en œuvre de l'obligation de débarquement instaurée par la politique commune de la pêche (PCP) jusqu'à l'adoption des plans de gestion pluriannuels régionaux.